

Charte de la mobilité pour Woluwe-Saint-Lambert



Fiches techniques 2014



*Wolu-Inter-Quartiers
juin 2014*

Cette nouvelle partie de la Charte de la Mobilité pour Woluwe-Saint-Lambert reprend une série de « fiches techniques » qui illustrent et complètent la première partie « analytique », éditée en 2002.

Ce nouveau complément détaille les aspects plus spécifiques ou plus techniques, dans les quartiers de Woluwe-Saint-Lambert où Wolu-Inter-Quartiers dispose de relais.

Les bénévoles des comités de quartiers ont établi, par lieu géographique, le constat des diverses difficultés rencontrées en matière de mobilité. A chaque fois, il est établi le constat de la situation et il est proposé des pistes de solution.

Ces relevés sont repris sur des fiches techniques individuelles pour constituer ensemble le quatrième document technique de notre charte - le premier ayant été établi en 2002. Le document présenté ci-après est destiné aux personnes plus particulièrement intéressées et aux administrations concernées.

Cependant, nous ne prétendons pas que ce document technique fait le tour de toutes les problématiques car nous nous sommes plus particulièrement penchés sur les zones couvertes par les comités de quartiers, membres de Wolu-Inter-Quartiers. Mais, nous sommes également disposés à inclure dans notre document de nouvelles fiches provenant de comités non-membres de Wolu-Inter-Quartiers, d'autres associations ou encore de groupes d'habitants, pour autant que les propositions soient en concordance avec la philosophie générale de notre charte de la mobilité. Pour cela, il suffit de contacter le coordinateur de notre asbl.

Notre volonté est donc que ce document soit évolutif : c'est-à-dire que l'on puisse, en fonction des événements, compléter une fiche, signaler la résolution d'un problème ou encore rajouter une nouvelle fiche.

Wolu-Inter-Quartiers
Avenue du Capricorne, 1A – 1200 Bruxelles
Tél et Fax : 02/762 39 44.
woluinterquartiers@hotmail.com
Site internet : www.wiq.be

Les comités Aquilon, ARASS, Bas Roodebeek, Capricorne-Pléiades-Constellations, Cité Hof-ten-Berg, De Cuyper – Dix-Arpents, Dries, Hameau de Roodebeek, Lambeau et alentours, Rue St-Lambert, Parvis St-Henri, Petit Woluwe, Prekelinden – Bois de Linthout et Schuman-Bouleaux-Peupliers, Calabre et environs sont membres de Wolu-Inter-Quartiers et participent activement à la dynamique des fiches techniques Mobilité.

Wolu-Inter-Quartiers est une asbl soutenue par le Ministère de la Communauté Française, la Commune de Woluwe-Saint-Lambert et Actiris.

Liste des fiches techniques 2014 par numéro d'entrée

Fiches	Comité ou association	Lieu
1	Hameau de Roodebeek	Chée de Roodebeek, coin Heydenberg
2	Hameau de Roodebeek	Rue de la Charrette, sortie CPAS
3	Hameau de Roodebeek	Rue de la Charrette, vitesse
4	Hameau de Roodebeek	Rue de la Charrette, stationnement musée
5	Hameau de Roodebeek	Rue de la Charrette, stationnement crèche
6	Capricorne/Pléiades/Constellations	Clos Cassiopée, stationnement
7	Capricorne/Pléiades/Constellations	Av. du Centaure, stationnement
8	Wolu-Inter-Quartiers	Chée de Stockel, 80, sécurité des piétons
9	Wolu-Inter-Quartiers	Av. de Kraainem, stationnement
10	Wolu-Inter-Quartiers	Place de la Ste-Famille, sortie piste cyclable

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2014

Fiche technique n° 01

Situation géographique : Chaussée de Roodebeek (côté descente) / av. Heydenberg.
Comité : Hameau de Roodebeek
Personne de contact : Thérèse Sobieski – 02 770 38 40
Date : Juin 2014

4. Transport automobile

4.13. Signalisation



Constat : afin de réduire la circulation de transit dans la chaussée de Roodebeek, la commune a aménagé un contre sens interdit au niveau de l'avenue Speeckaert. Cependant, un certain nombre d'automobilistes pensent pouvoir aboutir via cette voirie au CPAS. La signalisation actuelle (photo de gauche) permet en plus le passage des camions jusqu'à 3 t 5.

Proposition : afin d'affirmer le caractère local de cette partie de la chaussée de Roodebeek, il est proposé de mettre un panneau « Excepté circulation locale » ainsi qu'un panneau interdit au plus de 1 t 5. Il est pris comme exemple, les avenue Orion (photo de droite) et Croix-du-Sud voisines.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2014

Fiche technique n° 02

Situation géographique : Rue de la Charrette, sortie du parking du CPAS.
Comité : Hameau de Roodebeek
Personne de contact : Thérèse Sobieski – 02 770 38 40
Date : Juin 2014

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.1. Aménagement

1.2.5. Sécurité



Constat : la sortie du parking du CPAS est en légère pente et elle est en oblique par rapport à la voirie, ce qui engendre des vitesses peu adaptées à la traversée d'un trottoir. Le Stop qui se trouve derrière le panneau sens interdit est peu visible (végétation trop haute) et pas respecté. Le trottoir est cependant assez fréquenté en raison de la présence du CPAS et du home La Charrette.

Proposition : afin de sécuriser le passage piéton, il faudrait aménager un trottoir traversant ou dans l'attente d'un aménagement de ce type, installer un système ralentisseur, style « boudin » en caoutchouc à l'endroit du trottoir.



Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2014

Fiche technique n° 03

Situation géographique : Rue de la Charrette
Comité : Hameau de Roodebeek
Personne de contact : Thérèse Sobieski – 02 770 38 40
Date : Juin 2014

4. Transport automobile

4.2. Vitesse



Constat : la rue de la Charrette possède une section pas très longue mais bien droite qui génère des vitesses inadaptées.

Proposition : demande d'un placement d'un coussin berlinois comme il en existe déjà dans la chaussée de Roodebeek, afin de montrer clairement que la circulation dans tout le quartier est limitée à 30 km.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2014

Fiche technique n° 04

Situation géographique : Rue de la Charrette
Comité : Hameau de Roodebeek
Personne de contact : Thérèse Sobieski – 02 770 38 40
Date : Juin 2014

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.3. Obstacle

4. Transport automobile

4.3. Stationnement



Constat : le trottoir, déjà étroit, qui longe le musée communal est régulièrement occupé par des véhicules garés le long du mur du musée. Les piétons ont soit très peu de place pour passer, soit sont renvoyés sur la rue.

Proposition : dans un premier temps, mettre au début du mur du musée communal un rappel du panneau interdiction de stationner et de s'arrêter. En effet, le signal présent au début de la rue est peu visible aux personnes qui s'engagent dans cette voirie. Le deuxième signal se trouvant bien plus loin que le musée communal.

Faire intervenir également la police si nécessaire.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2014

Fiche technique n° 05

Situation géographique : Rue de la Charrette
Comité : Hameau de Roodebeek
Personne de contact : Thérèse Sobieski – 02 770 38 40
Date : Juin 2014

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.3. Obstacle

4. Transport automobile

4.3. Stationnement



Constat : les voitures qui sont garées devant la crèche à la rue de la Charrette dépassent sur le trottoir, obligeant les piétons à marcher sur la rue, ce qui est peu admissible.

Proposition : aménager/prolonger autrement la zone de stationnement afin que les véhicules puissent libérer le trottoir.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2014

Fiche technique n° 06

Situation géographique : Avenue Cassiopée / clos Cassiopée
Comité : Capricorne/Pléiades/Constellations
Personne de contact : Marcel Gilon – 20 770 90 93
Date : Juin 2014

4. Transport automobile

4.3. Stationnement

4.13. Visibilité



Constat : Chaque jour, les parents qui déposent leurs enfants à l'école Angelus via l'avenue Cassiopée stationnent en dépit du bon sens et de la sécurité des autres, automobilistes comme piétons.

Les automobilistes/habitants qui sortent du clos Cassiopée ne disposent d'aucune visibilité lorsqu'ils veulent tourner sur la gauche pour rejoindre l'avenue des Constellations.

Proposition : placer un potelet ou deux sur le coin avenue Cassiopée/clos Cassiopée, sur l'avenue entre le coin et le premier arbre, à la place de la camionnette qui se trouve sur la photo. Ceci afin de dégager la visibilité et permettre les manœuvres.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2014

Fiche technique n° 07

Situation géographique : Avenue du Centaure
Comité : Capricorne/Pléiades/Constellations
Personne de contact : Marcel Gilon – 20 770 90 93
Date : Juin 2014

1. Piétons

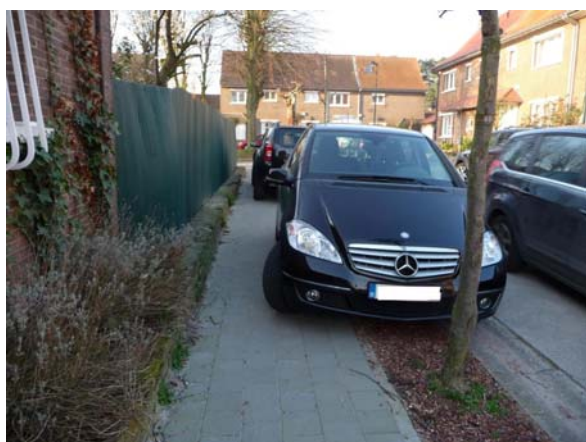
1.1. Trottoirs

1.1.3. Obstacle

4. Transport automobile

4.3. Stationnement

4.13. Visibilité



Constat : Chaque jour, les parents qui déposent leurs enfants à l'école Angelus via le bout de l'avenue du Centaure stationnent en dépit du bon sens et de la sécurité des autres, automobilistes comme piétons.

Certains voitures stationnées bloquent toute la circulation, d'autres empêchent les piétons (dont les enfants) de marcher sur les trottoirs, les obligeant à marcher sur la rue au milieu des voitures dont les conducteurs sont souvent très nerveux.

Proposition : placer un potelet ou deux sur le coin avenue Cassiopée/avenue du Centaure (côté Centaure), et une série de potelets sur l'avenue du Centaure entre le coin avec Cassiopée et la petite place afin d'enrayer les stationnements de ce côté. Voir les photos. Et ceci, afin de dégager la visibilité, permettre les manœuvres et rendre la sécurité aux piétons.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2014

Fiche technique n° 08

Situation géographique : Chaussée de Stockel, 80
Comité : Wolu-Inter-Quartiers
Personne de contact : Bernard Devillers
Date : 02 762 39 44

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.5. Aménagement/pente

1.1.6. Plan, croquis ou photo à faire (à préciser)

1.1.7. Sécurité



Constat : l'entrée du WTC communal est aménagée de telle manière qu'il ne procure pas une réelle sécurité pour les piétons. L'entrée est très large, est en oblique, il n'y a aucun système ralentisseur de vitesse à l'entrée et à la sortie et le trottoir est en pente latérale.

Ce trottoir en pente peut facilement provoquer en hiver, en cas de neige et/ou de gel, des chutes de piéton.

Proposition : aménager un réel trottoir traversant et par la même occasion rectifier correctement le trottoir afin qu'il soit facilement praticable par tous les usagers.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2014

Fiche technique n° 09

Situation géographique : Avenue de Kraainem
Comité : Wolu-Inter-Quartiers
Personne de contact : Bernard Devillers
Date : juin 2014

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.3. Obstacle

4. Transport automobile

4.3. Stationnement



Constat : avenue de Kraainem entre le numéro 219 et le Métro de Kraainem, des véhicules se garent en infraction sur le trottoir, créant ainsi des obstacles pour les piétons et mettant à mal les bermes engazonnées existantes à cet endroit.

Proposition : faire intervenir la brigade cycliste dans un premier temps.
Dans un deuxième temps, si nécessaire, installer des bollards le long de cette section de la voirie.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2014

Fiche technique n° 10

Situation géographique : Place de la Sainte-Famille / chemin des « Roses »
Comité : Wolu-Inter-Quartiers
Personne de contact : Bernard Devillers – 02 762 39 44
Date : Juin 2014

2. Cyclistes

- 2.1. Pistes cyclables
- 2.5. Obstacles



Constat : A certaines heures qui correspondent aux heures de mobilité importante, des voitures se garent régulièrement au niveau de l'axe de la piste cyclable qui relie l'avenue du Capricorne à la place de la Saint-Famille.

Proposition : protéger la sortie et l'entrée de cette voie cyclable par l'installation de bollards de part et d'autre de cet axe, sur la voirie même.
